

Zaventem, 16 septembre 2016.

Communiqué de presse

***Mesure transitoire pour la pension
des parlementaires :***

***« All animals are equal, but some animals
are more equal than others¹ ! »***

Tous les parlementaires qui ont quitté le parlement avant 2014 demeurent sous l'ancien dispositif et peuvent partir à la pension dès ... 55 ans. En sus, ils bénéficient d'une pension complète après 20 ans d'activité. Cela vient d'être annoncé par les Présidents des deux Chambres du parlement.

Ce n'est pas étonnant que les Présidents se « félicitent » de cette mesure transitoire. Il est en effet facile de décider d'un dispositif sur mesure pour soi-même et cela revient à dire : « *Ecoutez ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais.* ».

Les politiciens qui défendent cette mesure transitoire essayent d'argumenter sur le fait qu'enfin, les parlementaires sont traités comme tous les autres citoyens ... et que « *les mesures les concernant doivent être les mêmes que celles qui touchent les autres gens* » ...

Sans ressentir aucune honte, on nous explique par médias interposés : « *qu'on doit respecter les droits acquis.* ». Nous avons même entendu un de ses politiciens concernés dire à Matin Première RTBF radio hier qu'un « *contrat est un contrat.* ».

Lorsque les policiers ont demandé le respect de leurs droits acquis, ce sont pourtant les mêmes politiciens qui défendent maintenant ce dispositif si avantageux pour eux, qui criaient à l'époque haut et fort que la demande des policiers était INACCEPTABLE et NON NEGOCIABLE.

Ce sont aussi ces mêmes politiciens qui cherchent sans discontinuer depuis cinq ans à réduire l'envergure du système de pension de la Fonction publique, par rabotages continuels des droits acquis. Ceux-là mêmes qui vont bénéficier, après 20 ans de prestations, 4.250 € nets ! Et nous

¹ George Orwell



n'abordons pas l'interdiction de cumul pour les policiers, stricte exigence politique depuis des années.

Nous sommes par ailleurs étonnés du grand silence de bon nombre d'autres parlementaires. Ressentiraient-ils un soupçon d'embarras ? Ou leur impose-t-on ce silence ?

Nous sommes aussi convaincus qu'il y avait de la marge lors des négociations portant sur le dispositif de pension des policiers pour que les droits acquis soient pleinement restaurés. Mais voilà : d'une part, nous étions confrontés à certains politiciens exigeant le respect de « principes politiques » (qu'ils ont ensuite mis aux chiottes pour leur avantage) ; et d'autre part, nous avions un partenaire syndical qui voulait baisser pavillon dès avant le démarrage des négociations, qu'il a fallu tirer jusqu'à ce qu'il craque et vous laisse tomber au prétexte que « *l'on n'aura pas plus* » (c'est toujours vite dit).

Si le ministre est conséquent avec lui-même, et a en effet le respect des droits acquis – comme il l'a dit en 2015 et comme c'est le cas ici pour ceux des parlementaires – il doit alors oser rouvrir le dossier « pension police » et restaurer les policiers dans la plénitude de leurs droits anciennement acquis mais demeurant annulés. C'est ce que le SLFP Police attend de sa part !

Vincent **Gilles**
Président National
+32475304864

Vincent **Houssin**
Vice-président national
+32485184952

